

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR
Jeudi 25 janvier 2018 à 15h00
Siège social LRF – Champ Fleuri**

Présents: Yves ETHEVE - Johnny PAYET – Jocelyn TRULES – Jacky AMANVILLE – Rosaire MORISCOT – Laurence GRIS – Marinette JACQUENET – Irshad ABDUL MUNAF – Alex AUGUSTINE – Christophe DUMONTHIER - Stéphane FONTAINE - Thierry GUICHARD – Joseph Karl MOULTSON – Bernard PARIS – Hubert SIDONIE – Jean René RANGAMA

Absents excusés: Jean Jacques DUCRET – Gaëlle MOUNIAMA COUPAN – Daniel ROUVIERE – Jean Hugues TOSSEM

Secrétaire de séance : Marjorie ETIENNE

Début de séance : 15h00

Lors de cette réunion le Comité Directeur donne pouvoir au Bureau de la Ligue pour les décisions relevant de la préparation de la nouvelle saison.

I) Situation officielle de l'Engagement 2018 des clubs de Régionale 2

La date limite de transmission de l'Engagement pour la saison 2018 était fixée au 15 janvier avant minuit pour l'ensemble des clubs affiliés.

Considérant qu'un délai complémentaire jusqu'au 22 janvier 2018 a été accordé à l'ensemble des clubs de Régionale 2 et jusqu'au 29 janvier 2018 pour les autres divisions.

En l'absence de transmission de l'Engagement (courrier officiel d'engagement dûment complété et ou règlement des sommes dues) pour la saison 2018 à ce jour, le Comité Directeur de la LRF se voit dans l'obligation de déclarer les clubs suivants non-engagés et donc en inactivité totale pour la nouvelle saison (article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F. saison 2017/2018 et articles 4 et 6 Règlement Intérieur de la LRF saison 2018) :

- AS SAINT PHILIPPE
- FC PANONNAIS
- AFC SAINT LAURENT
- FC PARFIN DE SAINT ANDRE

En conséquence, les joueurs démissionnaires des clubs de Régionale 2, l'AS SAINT PHILIPPE, le FC PANONNAIS, l'AFC SAINT LAURENT et le FC PARFIN DE SAINT ANDRE, à compter du 16 janvier 2018, 00h00, se verront délivrer une licence non frappée du cachet « Mutation » (Art. 117 des Règlements Généraux de la F.F.F. saison 2017/2018), ce jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs ci-dessus qui se mettront en règle avant le 6 février 2018, 12h00, verront leur situation examinée de nouveau par le Bureau Elargi ou le Comité Directeur de la Ligue.

Le Président,



Yves ETHEVE